

**NOTE VERBALE DATÉE DU 16 FÉVRIER 2007, ADRESSÉE AU
SÉCRÉTARIAT DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR
LA MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE
DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE, PAR LAQUELLE LA MISSION
TRANSMET COPIES DES DOCUMENTS DE LA CONFÉRENCE
RÉGIONALE AFRICAINE DE HAUT NIVEAU SUR LE THÈME DE
" LA CONTRIBUTION DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE À LA PAIX ET
AU DÉVELOPPEMENT DURABLE " QUI S'EST TENUE À ALGER
LES 9 ET 10 JANVIER 2007**

La Mission permanente de la République Algérienne Démocratique et Populaire auprès de l'Office des Nations Unies et des Organisations Internationales en Suisse présente ses compliments à M. le Secrétaire général de la Conférence du Désarmement, et a l'honneur de lui faire parvenir, joints en annexe, en langues anglaise et française, copies des documents, ci-après, de la Conférence régionale africaine de haut niveau sur le thème de : « La contribution de l'énergie nucléaire à la paix et au développement durable » qui s'est tenue, à Alger, les 09 et 10 janvier 2007, ainsi qu'une disquette contenant lesdits documents:

- L'Intervention de S.E Abdelaziz BOUTEFLIKA, Président de la République à ladite Conférence;
- La Déclaration finale de la Conférence;
- Le Plan d'Action;
- La Décision n° 339 du 10^{ème} Sommet de l'Union Africaine, tenu à Addis-Abeba (Ethiopie), les 29 et 30 janvier 2007.

La Mission permanente saurait gré à M. le Secrétaire général des mesures qu'il voudrait bien prendre à l'effet de publier ces documents en tant que documents officiels de la Conférence du Désarmement.

* Nouveau tirage pour des raisons techniques.

**Intervention de S.E Abdelaziz BOUTEFLIKA,
Président de la République Algérienne Démocratique et Populaire
à l'ouverture de la conférence régionale africaine
sur l'énergie nucléaire**

Alger, 9 janvier 2007

Monsieur le Président de la Commission de l'Union africaine,
Monsieur le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

La tenue, à Alger, d'une conférence régionale africaine de haut niveau sur le thème "Energie nucléaire : contribution à la paix et au développement durable" est un événement d'une grande signification et d'une vaste portée.

Il l'est tant pour l'Algérie et l'Afrique que pour la Communauté internationale dans son ensemble.

L'importance de cette première conférence régionale africaine, et du thème auquel elle est consacrée, est rehaussée par la participation de personnalités scientifiques et gouvernementales éminentes ainsi que par celle de hautes personnalités dirigeantes d'Organisations internationales.

En souhaitant une chaleureuse bienvenue à tous les participants, je voudrais relever, pour m'en réjouir, la présence parmi nous des représentants de la Commission de l'Union Africaine, qui projette, avec conviction, la vision ambitieuse d'une Afrique mettant au service de son développement les ressources inépuisables du génie de ses peuples et de celui de ses élites.

Je tiens, également, à saluer le Dr Mohammed El Baradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, pour son engagement personnel, et celui de l'Agence, en faveur des utilisations pacifiques de l'atome, engagement que le Prix Nobel de la paix pour l'année 2005 a si opportunément récompensé.

M. El Baradei et l'Agence qu'il dirige ont apporté un soutien multiforme à la réunion des conditions de succès de cette conférence qui leur valent, à bon droit, la haute appréciation de tous les participants et celle de l'Algérie.

Il est heureux, pour l'œuvre salutaire de raccourcissement du chemin vers le développement que l'Afrique se doit de réaliser, que les utilisations pacifiques de l'atome puissent être mises à contribution et que la communauté scientifique africaine soit mise en mesure d'assumer un rôle décisif à cet égard.

Les membres de cette communauté, et en particulier ceux qui sont dans cette salle, sont les dignes artisans d'un éveil de l'Afrique à l'acquisition des leviers de sa prise de participation effective à la prodigieuse maîtrise de la nature par les sciences et les technologies.

Que leurs consœurs et confrères non-africains qui ont accepté de venir partager avec eux leur savoir et leur expérience trouvent ici la reconnaissance et l'hommage qui leur sont dus pour leur apport au succès de ce grand dessein.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Cette première conférence régionale africaine sur la contribution de l'énergie nucléaire à la paix et au développement durable se tient dans un contexte particulièrement approprié.

A l'échelle africaine, elle prépare le prochain Sommet de l'Union Africaine qui pourra s'en inspirer dans les délibérations qu'il consacrera à la science et à la technologie au service du développement.

Cette conférence se tient sous l'éclairage des défis majeurs que posent les problématiques inter-reliées de la sécurité énergétique, des changements climatiques et de la préservation des ressources naturelles ainsi que du défi essentiel de la non-prolifération des armes nucléaires, à un moment où l'énergie nucléaire s'affirme comme alternative propre, durable et économiquement viable aux énergies fossiles.

A ce titre, vos assises contribueront aux nécessaires clarifications qu'appellent les grandes articulations entre les facteurs de politique internationale, les enjeux de l'économie mondiale et les données géostratégiques sur une scène internationale aux équilibres instables.

Cette conférence offre aux responsables et aux experts africains un cadre adéquat pour se pencher sur les bénéfices propres à ce domaine scientifique d'excellence qu'est l'atome en vue de la formulation de propositions couvrant un large spectre de secteurs incluant, notamment, les sciences de base, l'ingénierie et la recherche-développement.

D'évidence, l'Afrique doit et peut promouvoir l'acquisition des connaissances scientifiques et se doter des infrastructures nécessaires aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans des domaines aussi importants que la mise en valeur du secteur agricole, la valorisation des ressources en eau et l'amélioration des services de santé ainsi qu'en matière de préservation des ressources naturelles, voire même dans la production d'électricité.

Dans cette perspective, ce sont les applications nucléaires non-énergétiques qui s'imposent, pour l'Afrique, comme autant d'options de base, nécessitant des installations relativement modestes et un savoir-faire accessible.

L'un des objectifs de cette conférence est précisément d'encourager les pays africains à améliorer leurs capacités pour tirer profit des progrès scientifiques et technologiques enregistrés dans le domaine nucléaire, ainsi que des programmes de coopération technique de l'AIEA tendant à la promotion du rôle des sciences et de la technologie nucléaires en appui à la paix, à la santé et à la prospérité de nos populations, tous objectifs qui sont au cœur des projets de développement des pays africains.

Ces applications ne sont pas hors de la portée des pays en développement et ne doivent pas constituer un privilège dont ne bénéficieraient que les pays dotés de bases industrielles et technologiques importantes.

Dans le même temps, ces applications ont vocation à prendre en charge de nombreux besoins avérés de l'Afrique. En effet et au titre de la santé humaine, les applications non-énergétiques couvrent la cancérothérapie, le diagnostic des maladies infectieuses, comme la tuberculose et la malaria, la lutte contre la mouche tsé-tsé par le recours à la technique de l'insecte stérile, la détection des souches résistantes aux médicaments, la stérilisation des produits médicaux, et l'évaluation des programmes d'intervention sur la nutrition.

Les applications relatives au domaine de l'alimentation et de l'agriculture permettent le développement de nouvelles variétés végétales, la conservation des produits agricoles, la protection des palmiers-dattiers contre l'insecte El Bayoud la lutte pour l'éradication des ravageurs, y compris le criquet pèlerin, la lutte contre les maladies animales ainsi que l'amélioration de la productivité et de la production animales.

Les applications nucléaires en matière de gestion des ressources en eau, pour leur part, vont de l'établissement de la cartographie des eaux souterraines, à l'évaluation de la qualité des eaux souterraines et, à la sûreté des barrages.

Tandis qu'en ce qui concerne la préservation de l'environnement, ces applications favorisent, sur la base d'études de polluants, la restauration de zones contaminées, la gestion de l'environnement marin et des zones côtières.

Quant aux applications nucléaires à l'industrie, qui font appel à l'utilisation du traitement par irradiation, elles permettent le contrôle de la qualité industrielle par les essais non destructifs, ainsi que la production de radio-isotopes qui sont utilisés dans tant d'activités.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Le monde d'aujourd'hui et de demain a de plus en plus besoin des applications énergétiques pour la satisfaction d'une demande en croissance continue nécessitant la mobilisation de différentes sources d'énergie.

Il y a un regain perceptible d'intérêt pour l'énergie nucléaire et son utilisation juste et démocratique à des fins exclusivement pacifiques, et l'Agence internationale de l'énergie atomique a capté cette tendance lourde en mettant en valeur les avantages comparatifs et les perspectives qu'elle comporte pour la satisfaction de besoins énergétiques croissants, tout en respectant l'environnement et en favorisant le développement durable.

A cet égard, l'on notera l'intérêt que manifestent des pays africains à des projets d'évaluation des besoins énergétiques et au recours à l'électronucléaire, sur la base d'études de planification énergétique et la mise en place de dispositifs réglementaires.

Cette évolution des priorités nationales de développement pose le postulat d'une mobilisation accrue de capacités scientifiques, technologiques et industrielles qui requièrent la disponibilité de ressources humaines hautement spécialisées.

A ces fins, la coopération régionale et internationale s'impose pour encourager et rentabiliser les efforts en vue de l'optimisation des acquis et de la projection de nouvelles avancées. C'est le lieu, pour moi, de saluer l'Accord de coopération régionale pour la promotion des sciences nucléaires et de la technologie en Afrique (AFRA), qui bénéficie du soutien de mon pays et dont les programmes mobilisent, pour leur réalisation, une expertise remarquable de plusieurs pays africains dont l'Algérie.

Le moment est venu d'harmoniser les démarches et d'oeuvrer à l'émergence de synergies entre le NEPAD et l'AFRA, ainsi qu'à l'établissement d'un réseau régional destiné à appuyer et à renforcer la coopération et les échanges intra-africains dans le domaine nucléaire.

L'Algérie est engagée en faveur de l'amélioration de la coopération entre les pays africains, persuadée qu'elle contribuera ainsi à donner une impulsion nouvelle à la coopération Sud-Sud, qui demeure un levier pour le développement et l'entraide dans des créneaux appelant des modes opératoires novateurs.

Dans ce contexte, il y a lieu de relever avec satisfaction les progrès enregistrés dans le cadre des programmes de la coopération technique de l'AIEA avec les Etats africains, en particulier l'adéquation de la majorité des projets de coopération des pays africains avec les objectifs du NEPAD pour le prochain cycle du programme de coopération de l'AIEA 2007-2008.

De même qu'est hautement appréciable la mise en oeuvre, sur le terrain, du programme technique opérationnel de l'Agence, en appui aux programmes nationaux et régionaux ayant un lien avec le NEPAD.

Ainsi, le NEPAD, qui est une philosophie du "compter-sur-soi" collectif par lequel l'Afrique et ses partenaires internationaux entreprennent d'aller vers le développement en articulant leurs efforts sur des horizons lointains, trouve dans l'énergie nucléaire un vecteur naturel pour la projection du continent dans une modernisation génératrice d'effets amplificateurs d'efficacité et de productivité.

Il est clair que des mesures d'accompagnement sont encore nécessaires pour améliorer les capacités des pays africains à bénéficier pleinement de leur droit au développement de l'énergie nucléaire. Si au plan national des efforts accrus sont objectivement nécessaires pour valoriser les capacités humaines et les infrastructures, la coopération internationale est indispensable pour élargir la base scientifique et technique à l'échelle du continent en vue d'en faire un outil efficace du développement.

A cet égard, il importe d'oeuvrer au renforcement des activités des Centres régionaux d'excellence, en tant que fournisseurs de services et d'expertise, et à l'émergence de nouveaux Centres, en particulier dans les domaines qui ne sont pas encore couverts par de telles institutions, comme la médecine nucléaire et la gestion des déchets.

Il est important aussi que l'AIEA établisse un partenariat opérationnel avec l'AFREC, la Commission de l'énergie de l'Union Africaine, basée à Alger, afin d'appuyer les efforts des pays africains tendant à assurer leur sécurité énergétique.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Avec l'ensemble des pays africains, nous sommes conscients de la nécessité d'un équilibre dynamique entre la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la mise en oeuvre de mesures strictes et efficaces de sûreté et de sécurité nucléaires, et l'application d'un régime de non-prolifération des armes nucléaires techniquement performant et politiquement neutre.

Ces pays, qui sont sensibles au plus haut point à la complexité de situations conflictuelles mettant en cause des ruptures d'équilibre entre ces trois composantes de la problématique nucléaire, ne peuvent en aucune manière se résigner à la condition de "laissés-pour-compte" de la conquête de l'atome et du bénéfice de ses bienfaits.

Ces pays, dont l'adhésion massive au traité de non-prolifération des armes nucléaires a considérablement rehaussé l'autorité et le rayonnement de cet instrument juridique international, ne peuvent que s'émouvoir légitimement d'interprétations unilatérales et de tentatives visant à favoriser une érosion de leur droit à l'acquisition, sans discrimination aucune, des technologies nucléaires à des fins de développement.

Les pays africains ont bien conscience que leurs activités nucléaires doivent obéir à des obligations et à des normes exigeantes en matière de sûreté et de sécurité. Un surcroît d'efforts devra être consenti pour enraciner une culture de la sûreté et de la sécurité chez tous les acteurs concernés par le développement des activités nucléaires.

En effet, l'Afrique a besoin de la coopération et de l'assistance technique extérieure, et notamment de l'AIEA, pour renforcer les infrastructures nationales de régulation et de contrôle des sources radioactives, et pour promouvoir l'échange d'informations dans le domaine de la sécurité radiologique et nucléaire.

Une plus grande participation des experts africains aux travaux de l'AIEA sur les normes de sûreté et de sécurité revêt une importance cruciale. De même, l'établissement d'un forum régional de sûreté et de sécurité nucléaires, pour contribuer à l'échange d'expériences ainsi qu'à l'harmonisation des normes de sûreté au niveau africain, doit pouvoir faire l'objet d'une attention toute particulière.

Cette conférence doit refléter les préoccupations grandissantes un peu partout dans le monde en matière de prolifération nucléaire, en général, et en ce qui concerne le risque que des armes nucléaires ou des sources radioactives tombent aux mains de groupes terroristes ou autres acteurs non-étatiques.

Dans le même temps, une légitime préoccupation se développe dans les Etats non dotés de l'arme nucléaire, face aux pressions exercées sur eux à l'effet de contracter sans cesse de nouvelles obligations, au nom de la non-prolifération, alors que les mesures concrètes de désarmement déjà négociées et convenues, au niveau international, ne sont pas appliquées et alors que les Etats dotés de l'arme nucléaire tardent à honorer leur engagement à progresser de façon substantielle dans la réduction de leurs arsenaux nucléaires.

Cette asymétrie des situations face à l'atome, et la sophistication des industries et des technologies dans de nombreux pays développés, rendent pratiquement inaccessible l'acquisition d'équipements nucléaires tombant parfois abusivement dans la catégorie extensible des technologies à double usage.

On comprend l'inquiétude des pays signataires du TNP qui se trouvent dans la pratique, privés du bénéfice de l'article IV qui leur promet une aide effective pour pouvoir disposer de l'énergie nucléaire pour des utilisations pacifiques.

Plus que jamais, alors que des situations volatiles se développent et charrient des tensions et conflits, la prochaine édition de la conférence d'examen du Traité de non-prolifération des armes nucléaires doit, contrairement à ses devancières, déboucher sur la réalisation de progrès significatifs dans la mise en oeuvre équilibrée et équitable du Traité, afin d'enrayer les menaces et les risques qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales ainsi que sur le climat de la coopération pour le développement durable.

Dans ce même esprit, il est important et urgent, s'agissant du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, d'accélérer le processus de ratification devant hâter l'entrée en vigueur du Traité, afin de contribuer à un meilleur respect des principes fondamentaux qui déterminent l'avenir de la sécurité mondiale en décourageant la course aux armements dans ses dimensions tant horizontales que verticales.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

L'Afrique mesure l'impact crucial du développement durable sur sa quête persévérante d'une ère de progrès et de prospérité pour ses peuples. Elle oeuvre à promouvoir la paix et le développement sur l'ensemble du continent.

L'Afrique a été pionnière dans le désarmement nucléaire, avec le démantèlement effectif du programme nucléaire militaire sud-africain. Elle a élaboré et conclu le Traité de PELINDABA qui érige le continent africain en zone exempte d'armes nucléaires.

L'Afrique a, aussi, été d'un apport important à l'universalisation du Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Elle contribue également à l'élargissement des assises géopolitiques de la composition de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique et du déploiement de ses missions.

L'Afrique ne peut que soutenir vigoureusement l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Face aux impasses du Moyen-Orient où les crises gagnent en acuité et en complexité faute de solutions fondées sur la justice et conformes à la légalité internationale, il est indispensable que le credo de "l'atome pour la paix", que le Président Eisenhower a popularisé, se substitue définitivement aux doctrines suicidaires de "représailles massives" et d'"équilibre de la terreur" dans cette région névralgique du monde, et partout ailleurs.

Un penseur français a prédit, il y a un peu plus d'un siècle, que "la paix universelle se réalisera un jour, non parce que les hommes deviendront meilleurs ..., mais parce qu'un nouvel

ordre des choses, une science nouvelle, de nouvelles nécessités économiques leur imposeront l'état pacifique".

Le vingtième siècle n'a pas vu cette prémonition se réaliser, les accalmies et répit n'ayant été qu'intervalles entre conflits armés de toute nature, y compris celui qui porte le stigmate indélébile de l'utilisation de l'arme nucléaire.

Le vingt-et-unième siècle verra-t-il le comportement des hommes se transformer radicalement pour permettre à l'ensemble de l'humanité de jouir d'une paix et d'une prospérité universellement partagées ?

Nous avons beaucoup apprécié l'exposé du docteur Mohammed El Baradei qui a nous a été bénéfique.

Nous appartenons, au même titre que lui, à un continent qui ressent un besoin pressant à toute aide supplémentaire venant d'une agence dirigée, avec compétence, intégrité et habileté, par l'un des fils dignes du continent africain et qui, nous en sommes persuadés, ne ménagera aucun effort pour mettre son savoir-faire au service de l'humanité, de la paix et du bien-être de tous les pays démunis dans notre continent.

Je souhaite que vos délibérations et vos recommandations soient animées de cette espérance et que cette conférence constitue un pas nouveau dans la voie de la paix et du développement durable pour l'Afrique et pour l'humanité tout entière.

Je vous remercie.

DECLARATION FINALE D'ALGER

Les Ministres et responsables africains réunis à Alger, les 9 et 10 janvier 2007, dans le cadre de la Conférence régionale africaine de haut niveau sur la contribution de l'Energie nucléaire à la Paix et au développement durable ;

Conscients des progrès considérables enregistrés au niveau mondial dans le domaine des sciences et de la technologie nucléaires et de leur impact sur l'amélioration de la santé humaine, la nutrition, l'agriculture, la mobilisation des ressources en eau et la protection de l'environnement ;

Conscients également de la contribution que peut apporter l'énergie nucléaire à la consécration d'une paix et d'un développement durables en Afrique, indispensables au progrès et à l'amélioration du bien-être des peuples de la région ;

Conscients de même de la nécessité de renforcer de façon significative l'appui à la promotion des sciences et de la technologie nucléaires au service du développement de l'Afrique ;

Soulignant le regain d'intérêt enregistré au niveau mondial pour l'énergie nucléaire comme alternative viable et durable aux énergies fossiles et comme option stratégique de diversification des sources de production d'énergie destinées à assurer la sécurité énergétique du Continent africain ;

Soucieux d'explorer toutes les voies et options offertes à l'Afrique y compris celle de l'électronucléaire pour réaliser son développement et atteindre les objectifs du Millénaire pour le Développement, tenant compte des besoins des populations africaines dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'alimentation, des ressources hydriques, de l'industrie et de l'énergie notamment par le biais de la coopération et l'établissement de partenariats stratégiques ;

Conscients de la nécessité de promouvoir l'utilisation des sciences et de la technologie nucléaires au service du Développement socio-économique de l'Afrique, tenant compte de l'importance stratégique de la protection de l'environnement à travers notamment des mesures efficaces et contraignantes de gestion des déchets radioactifs ;

Réaffirmant qu'une adhésion universelle au Traité de Non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et au régime des garanties de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique ainsi que leur mise en œuvre effective, contribuent à la paix et à la sécurité régionales et internationales ;

Réitérant la nécessité d'une mise en œuvre équilibrée et non sélective des dispositions du Traité de Non-prolifération des armes nucléaires en tenant compte des engagements pris dans le cadre de l'article VI de ce Traité ;

Rappelant la déclaration solennelle de l'OUA, sur la dénucléarisation de l'Afrique adoptée lors de la première Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, tenue, au Caire du 17 au 21 juillet 1964 et la résolution 2033 (XX) de la l'Assemblée générale de l'ONU sur la dénucléarisation de l'Afrique, adoptée le 3 décembre 1965 ;

Soulignant le rôle primordial de l'Agence internationale de l'Energie atomique dans la promotion des utilisations pacifiques de l'Energie nucléaire pour le développement humain conformément à l'article II de son statut ;

Conscients de la nécessité de consentir davantage d'efforts dans le domaine des utilisations pacifiques de l'Energie et des technologies nucléaires afin d'accélérer le développement socio-économique de l'Afrique ;

Ayant adopté le discours d'ouverture de son Excellence Monsieur Abdelaziz BOUTEFLIKA, Président de la République, en tant que document de travail de la Conférence ;

1. **Réaffirment** le choix stratégique de l'Afrique en faveur des utilisations de l'atome à des fins exclusivement pacifiques conformément à l'article IV du TNP ;
2. **Remercient** le Gouvernement algérien d'avoir organisé cette Conférence comme contribution à la promotion des utilisations pacifiques de l'Energie et des technologies nucléaires en Afrique ;
3. **Expriment** leur profonde gratitude à son Excellence Monsieur Abdelaziz Bouteflika, Président de la République algérienne, d'avoir accepté que cette Conférence se tienne sous son Haut patronage ;
4. **Se félicitent** de la participation du Dr. Mohamed El Baradei, Directeur Général de l'AIEA, d'un grand nombre de Ministres et responsables africains et de Commissaires de l'Union africaine à cette Conférence, témoignant ainsi de l'importance et de l'intérêt particulier, accordés par les Etats africains et l'AIEA au thème de cette rencontre ;
5. **Se félicitent** aussi des progrès réalisés par certains pays africains dans le domaine des utilisations pacifiques de l'Energie et des technologies nucléaires et appellent au renforcement de la coopération inter- africaine développée notamment dans le cadre de l'accord régional de coopération pour l'Afrique sur la Recherche, le développement et la Formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (AFRA) ;
6. **Soulignent** la nécessité de développer, aux plans national et régional, de politiques de promotion des utilisations pacifiques des sciences et technologies nucléaires, pour accélérer le développement socio-économique et améliorer le bien-être des populations africaines ;
7. **Exhortent** les Etats africains à accroître la part du budget consacré aux programmes de recherche scientifique et de développement technologique, pour atteindre à moyen terme l'objectif visant l'allocation de 1% du PIB à ces programmes et invitent les Etats africains à inclure ce pourcentage comme un indicateur du Mécanisme d'Evaluation par les Pairs ;

8. Se félicitent également de la coopération qui existe entre les Etats africains et l'Agence internationale de l'Energie atomique dans ce domaine, et exhortent celle-ci à renforcer son programme de coopération avec les Etats africains aussi bien au niveau bilatéral que dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre de l'Accord AFRA ;
9. Encouragent l'intégration des programmes AFRA dans le cadre du NEPAD afin de conforter l'intérêt du Continent pour les sciences et technologies nucléaires et de renforcer la dynamique du nouveau partenariat pour le Développement de l'Afrique ;
10. **Exhortent** les Etats africains qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier l'Accord portant création de la Commission Africaine de l'Energie (AFREC), dont le siège est à Alger et encouragent l'AIEA à développer avec cette dernière un partenariat privilégié dans les limites de leurs mandats respectifs ;
11. **S'engagent** à renforcer les mesures de sûreté et de sécurité nucléaires dans le cadre d'une démarche globale visant la promotion d'une utilisation sûre et responsable de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques en tenant compte des exigences en matière de Non-prolifération des armes nucléaires ;
12. **Encouragent** les Etats africains qui ne l'ont pas encore fait à prendre les mesures qu'ils jugeront utiles pour accélérer l'entrée en vigueur du Traité instituant une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba), et lancent un appel aux autres Etats Non Africain concernés pour qu'ils ratifient les protocoles du Traité et permettent ainsi l'entrée en vigueur du Traité ;
13. **Réitèrent** leur soutien à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient comme mesure de confiance importante, pouvant contribuer à l'instauration de la paix et de la sécurité dans cette région ;
14. **Adoptent** le Plan d'action en annexe à la présente Déclaration finale de la Conférence et, **décident** de les soumettre comme contribution, au prochain Sommet de l'Union africaine, prévu à Addis-Abeba, les 29 et 30 janvier 2007, consacré à la science et à la technologie au service du développement.

Fait à Alger, le 10 janvier 2007

PLAN D'ACTION

A l'issue de ses travaux, la Conférence a adopté le Plan d'action suivant annexé à la Déclaration finale :

I -Dans le domaine du Désarmement et de la Non-prolifération nucléaires

1. Œuvrer, au plan international et dans le cadre d'une coordination continentale étroite, en faveur du désarmement nucléaire général et complet sous un contrôle international efficace, conformément à l'article VI du Traité de Non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ;
2. Œuvrer à l'entrée en vigueur du Traité instituant une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba) ;
3. Œuvrer à promouvoir le droit inaliénable des Etats africains au libre accès à l'énergie et à la technologie nucléaires à des fins pacifiques et entreprendre les actions appropriées en vue de développer des partenariats stratégiques dans ce domaine ;
4. Soutenir la coopération régionale en identifiant les domaines technologiques et scientifiques de complémentarité entre différents pays africains dans le but d'en tirer le meilleur profit.

II -Dans le domaine des sciences et des applications nucléaires

5. Encourager la maîtrise des techniques nucléaires et promouvoir leur application au plan national, notamment, par l'élaboration d'un plan stratégique cohérent avec le programme national de développement dans les domaines de la Santé, l'Industrie, l'Agriculture, les Ressources en Eau et l'Environnement. Les actions de promotion peuvent être menées notamment par le biais de:
 - l'élaboration d'un programme d'information et de sensibilisation sur les bienfaits et les apports des techniques nucléaires, destiné aux décideurs,
 - l'élaboration pour les Pays qui le souhaitent, d'un Guide de procédures en vue de l'introduction graduelle des techniques nucléaires en assurant la durabilité;
6. Mettre à jour la base de données de l'expertise existante et de l'infrastructure spécialisée opérationnelle dans la région, et favoriser la mobilité des compétences et l'utilisation optimale des installations;
7. Mettre en place des cadres législatifs et réglementaires en matière de sûreté, conforme aux recommandations internationales et permettant la prise en charge efficiente des programmes et activités dans le domaine des applications nucléaires;

8. Engager au niveau national un programme de développement, de perfectionnement et de préservation de compétences, destiné à la mise en œuvre effective des programmes arrêtés, notamment par la mise en place d'Instituts de Formation Spécialisés en Sciences et Techniques Nucléaires;
9. Favoriser la mise en place d'un environnement favorable à la recherche et au développement dans le domaine des sciences et des applications nucléaires, en affectant des ressources financières suffisantes, conformément aux engagements pris, notamment dans le cadre du NEPAD;
10. Mettre en place des structures et des moyens permettant d'assurer une veille technologique dans le domaine des applications nucléaires à moyen et long terme;
11. Assurer le développement permanent des activités de recherche et de développement dans le domaine des sciences et techniques nucléaires, en encourageant les méthodes d'évaluation et d'audit, permettant d'assurer la durabilité des institutions en charge des programmes.

III. Dans le domaine de l'Electronucléaire

12. Engager des études d'évaluation des besoins énergétiques en considérant tous les scénarios possibles de développement et de planification énergétique, à moyen et long terme, (sur des périodes allant de deux à trois décennies), afin de situer l'apport de l'Energie nucléaire dans les solutions possibles et viables de mobilisation des sources énergétiques indispensables au bien-être des populations;
13. Envisager, dans ce contexte, l'option d'une solution combinée pour satisfaire à la fois les besoins énergétiques et les besoins en eau potable par le biais du dessalement de l'eau de mer. Ce qui peut conduire au choix de l'électronucléaire comme solution qui répond aux deux préoccupations de manière viable et appropriée dans une perspective de développement durable;
14. Considérer, également dans ce contexte, l'option d'un partenariat régional africain pour le développement de la technologie nucléaire et la garantie d'approvisionnement en combustible nucléaire;
15. Introduire l'énergie nucléaire en Afrique sur la base de technologie de réacteur éprouvée et de puissance adaptée en prenant en compte le besoin d'accroître les capacités industrielles et le réseau électrique des pays africains;
16. Valoriser le potentiel humain qualifié par des actions d'échange et de partenariat avec les pays de la région. Ces actions viseraient l'harmonisation des programmes de formation; la collaboration entre les centres de recherche de la région par le biais de la réalisation de programmes et de projets communs de recherche et de développement, l'échange de séjours scientifiques de chercheurs; et enfin la création d'instituts régionaux de formation, spécialisés en sciences et génie nucléaires;

17. Encourager la collaboration et la synergie entre les Etats Africains et les fournisseurs de technologie nucléaire ainsi que l'établissement de réseaux avec les institutions internationales spécialisées dans le domaine, dans la perspective d'assurer un transfert effectif et durable de la technologie nucléaire;

18. Mettre en place un cadre législatif et réglementaire pour assurer une exploitation sûre des installations nucléaires et une protection adéquate du public, des travailleurs et de l'environnement, contre les risques radiologiques encourus;

19. Elaborer une stratégie à long terme, de gestion et de stockage des déchets radioactifs qui accompagne, nécessairement, la mise en œuvre d'un programme électronucléaire.

IV. Dans le domaine de la coopération régionale et internationale

20. Consolider la coopération scientifique et technique entre l'AIEA et les pays africains notamment par le biais du renforcement de l'Accord AFRA et son intégration graduelle au NEPAD ;

21. Encourager la coopération régionale (cadre AFRA) et interrégionale dans le domaine de la recherche et du développement en sciences et techniques nucléaires, ainsi que la mise en place de Centres Régionaux d'Excellence dans les domaines de la formation et la R & D. La désignation d'un Panel d'Expert Africains est recommandée en vue d'élaborer une stratégie globale de promotion des techniques nucléaires dans le Continent;

22. Œuvrer à la mise en œuvre au plan national de toutes les recommandations formulées dans le cadre des manifestations organisées par l'Union Africaine dans le Domaine de la Science et de la Technologie;

23. Instituer une coopération privilégiée entre l'AFREC et l'AIEA ;

Fait à Alger, le 10 janvier 2007

DECISION RELATIVE À LA CONFERENCE REGIONALE AFRICAINE DE HAUT NIVEAU SUR LA CONTRIBUTION DE L'ÉNERGIE NUCLEAIRE A LA PAIX ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil exécutif :

1. **PREND NOTE** de la communication du chef de la délégation algérienne sur les résultats de la Conférence régionale africaine de haut niveau sur la contribution de l'énergie nucléaire à la paix et au développement durable, tenue en janvier 2007 en Algérie;
2. **RECONNAÎT** la contribution que peut apporter l'énergie nucléaire à la consécration d'une paix et d'un développement durables en Afrique et la nécessité de consentir davantage d'efforts dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie et des technologies nucléaires afin d'accélérer le développement socioéconomique de l'Afrique;
3. **REAFFIRME** la nécessité d'explorer toutes les voies et options offertes à l'Afrique y compris celle de l'électronucléaire pour réaliser son développement et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement;
4. **REITERE** la nécessité d'une mise en œuvre équilibrée et non sélective des dispositions du Traité de Non-prolifération des armes nucléaires;
5. **SE FELICITE** des résultats enregistrés par la Conférence régionale africaine de haut niveau sur la contribution de l'énergie nucléaire à la paix et au développement durables, tenue à Alger, les 9 et 10 janvier 2007;
6. **REMERCIÉ** le Gouvernement algérien d'avoir organisé avec succès cette Conférence afin de promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie et des technologies nucléaires en Afrique;
7. **SOULIGNE** l'importance pour les pays africains de promouvoir l'acquisition des connaissances scientifiques et des infrastructures nécessaires pour favoriser les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire notamment dans les domaines de la santé humaine et animale, de l'agriculture, des ressources en eau et de la production de l'électricité;
8. **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** de la Déclaration d'Alger et du plan d'action y afférent qui soulignent le besoin de l'Afrique de tirer pleinement profit des avantages de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire pour son développement économique et social qui réitère dans le même temps la position de l'Afrique sur la question du désarmement.

—————